13 juin 2018
Français
Original : anglais

Troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects
New York, 18-29 juin 2018

Document de travail présenté par les Pays-Bas

Proposition ayant trait à l'exécution concrète au quotidien du Programme d'action dans le monde dans le cadre des préparatifs de la Troisième Conférence d'examen

Problématiques liées à l'exécution du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage

1. Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects propose un certain nombre de pistes concrètes visant à améliorer la législation et les contrôles à l'échelon national, ainsi que l'assistance et la coopération à l'échelon international.

2. Bien que beaucoup de chemin ait été parcouru dans l'exécution du Programme d'action et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, les Pays-Bas, à l'instar du Secrétaire général et de nombreux États Membres, constatent qu'il reste encore beaucoup à accomplir. Au nombre des défis restant à relever, le projet de document final cite notamment la nécessité de renforcer la coopération et l'assistance internationales et d'améliorer la sécurité physique et la gestion des stocks. Le projet de document final recense un certain nombre de mesures à prendre aux niveaux national, régional et mondial qui permettraient d'améliorer l'exécution du Programme d'action.

Contrôle et amélioration de l'exécution du Programme

3. Les Pays-Bas souhaitent appeler l'attention sur un élément – les mécanismes de suivi – de nature à nous permettre de mieux réaliser nos objectifs communs. Jusqu'à présent, le cycle d'examen du Programme d'action a consisté en réunions biennales des États et en conférences d'examen tenues tous les six ans. Deux réunions d'experts gouvernementaux à composition non limitée d'une durée d'une semaine ont également été organisées.

Merci de recycler

4. Pour que le Plan soit exécuté de façon plus efficace et plus cohérente à tous les niveaux, nous devons amener les États Membres à prendre davantage en charge cette exécution et à s'investir plus activement au jour le jour, au lieu de nous réunir tous les deux ans sur cette question dans le cadre d'une réunion biennale des États ou d'une conférence d'examen.

5. Les problématiques nécessitant davantage d'attention sur une base quotidienne sont, entre autres, les questions de détournement, de transparence et d'échange d'informations, les contrôles aux frontières, ainsi que les moyens de faire face à l'incidence des nouvelles technologies et de favoriser la coopération structurelle et l'assistance au niveau multilatéral.

6. Il serait par exemple très bénéfique, sur le plan de la coopération et de l'assistance, qu'un certain nombre d'États Membres intéressés se portent volontaires pour travailler de façon plus régulière, en collaboration avec le Secrétariat de l'ONU, en vue de l'exécution des engagements pris dans le cadre du Programme d'action. Bien que ce dernier fasse obligation aux États Membres de présenter des rapports, ce à quoi nombre d'entre eux se sont conformés, il ne dispose pas concrètement d'un mécanisme de suivi. Il nous faut prendre des dispositions plus concrètes, en adaptant par exemple l'assistance disponible en fonction des besoins recensés à la faveur de l'examen de ces rapports.

Proposition en vue de l'exécution concrète au quotidien du Programme d'action au niveau mondial

7. Il conviendrait que la troisième Conférence d'examen prenne la décision d'institutionnaliser davantage l'exécution au jour le jour du Programme d'action au niveau mondial. Un bureau, composé d'un groupe diversifié de 10 États Membres s'étant portés volontaires, pourrait s'engager à se réunir plus régulièrement, et être présidé par le Président désigné de la Conférence d'examen à venir. Au cours de ces réunions, ledit bureau pourrait examiner les rapports des pays afin de déterminer d'autres besoins à satisfaire dans le cadre de l'exécution du Programme. Il pourrait passer en revue les pratiques exemplaires afin d'en faire profiter l'ensemble des États Membres, voire aider les États Membres qui sont disposés à le faire à se prêter à un examen critique par les pairs. Toutes les activités mises en œuvre pour l'exécution du Programme d'action, telles que les activités précitées, reposeraient sur le volontariat. Le bureau rendrait ensuite compte des progrès accomplis à la réunion biennale des États qui suivrait.

8. De cette façon, nous fournirions aux États Membres soucieux de faire progresser l'exécution du Programme d'action un cadre leur permettant de cerner le type d'assistance et d'outils dont ils ont besoin, sans imposer de lourds calendriers de réunions aux pays qui ont fait savoir qu'ils n'étaient pas en mesure d'appuyer ces mesures.

Conclusion

9. L'universalité du Programme d'action en fait l'instrument le plus important dont nous disposions pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Le renforcement du processus intersessions qui est le nôtre nous permettra de mieux le prendre en charge et d'assurer ainsi la mise en œuvre des engagements pris au titre du Programme d'action.